



Paris le 22 septembre 2020

Monsieur le Président de la République,

L'intersyndicale de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) souhaite attirer votre attention sur les risques pesant sur la pérennité de cette administration et les inquiétudes des personnels à l'heure où un arbitrage concernant le périmètre de ses missions dans le domaine alimentaire doit être rendu.

La DGCCRF a pour vocation de protéger l'ordre public économique au service des consommateurs et des entreprises quelle que soit leur taille, en veillant à la sécurité des produits et des services, à la protection économique des consommateurs (dont la loyauté des transactions commerciales) et au respect des règles de concurrence.

Pour ce, la DGCCRF agit sur tous les champs de la consommation (produits alimentaires et non alimentaires, services), à tous les stades de l'activité économique (production, transformation, importation, distribution). Elle a également un rôle important en matière d'information, d'orientation et de traitements des litiges de consommation, faisant d'elle une administration du quotidien.

La DGCCRF est fréquemment mise en avant pour son rôle actif de défense des consommateurs –sécurité des produits pour les fêtes de fin d'année ou sur les marchés estivaux- et tout particulièrement en période de crise, comme l'ont montré les récentes affaires, dites « Dieselgate » ou « Lactalis », ou les nombreux contrôles réalisés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 (conformité et respect du prix des masques chirurgicaux et des gels hydroalcooliques, cessation des pratiques frauduleuses visant à proposer aux consommateurs des remèdes miracles...).

Pour ses enquêtes, la DGCCRF s'appuie sur le service commun des laboratoires (SCL) constitué d'un réseau de laboratoires qui œuvre pour la DGCCRF et les DOUANES.

Pourtant, depuis de nombreuses années, les effectifs du SCL et de la DGCCRF sont en diminution constante. De plus, l'organisation actuelle de la DGCCRF est source de très nombreuses insatisfactions et dysfonctionnements.

En 2015, alors Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, vous aviez fait le constat de la nécessité impérieuse de rétablissement de la chaîne de commandement CCRF et aviez porté ce dossier dans le cadre de la réouverture d'un arbitrage interministériel.

Dans le cadre d'un consensus interministériel, une mission conjointe Inspection Générale de l'Administration / Inspection Générale des Finances a été chargée de vous faire des propositions pour résoudre les problèmes de fonctionnement rencontrés par la DGCCRF depuis la mise en place de la RéATE en 2009. Cette réforme a conduit au démantèlement de cette administration en trois structures administratives sans lien hiérarchique, et qui, pour les services déconcentrés dépendent de deux interministérialités distinctes :

- Administration Centrale et SCN ;
- Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DI(R)ECCTE) au niveau régional ;
- Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) et Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) au niveau départemental.

Malgré vos efforts, ce processus interministériel n'a abouti qu'à un plan d'actions inopérant.

En 2017, le Ministre de l'Économie, Monsieur Bruno Le Maire, a partagé ce constat avec les organisations syndicales, en estimant qu'une évolution de la structuration de la DGCCRF était indispensable pour le bon exercice de l'action publique. Il a alors porté au niveau interministériel un projet de rétablissement d'une chaîne de commandement DGCCRF,-arbitrage qui a échoué en 2018.

Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, n'a donc toujours pas récupéré l'autorité hiérarchique sur le commandement à tous les échelons de la DGCCRF. Conséquence de ce *statu quo* : les personnels de la DGCCRF en services déconcentrés restent soumis à une double tutelle :

- de la DGCCRF, qui fixe chaque année le Programme National d'Enquête, dispose de l'expertise technique et juridique pour piloter les contrôles, et assure les formations de façon à homogénéiser et harmoniser les contrôles sur l'ensemble des territoires, métropolitains et ultramarins ;
- du Ministère de l'Intérieur pour les agents affectés en DD-CS-PP et de la DGP pour les DIRECCTE.

*De facto*, l'intersyndicale de la DGCCRF considère que cette organisation pose de sérieux problèmes quant à la qualité du service public rendu : l'égalité de traitement elle-même peut être mise à mal, avec des consignes différentes d'un département à l'autre, sans pilotage et harmonisation centralisés.

Le 3 mai dernier, Monsieur Bruno Le Maire, à l'occasion d'une audioconférence avec nos organisations syndicales, a fait le constat des conséquences désastreuses de l'absence de chaîne de commandement CCRF tout particulièrement pendant la période de crise Covid où il a été constaté l'impossibilité de gérer la DGCCRF. Il a alors affirmé être favorable à la réouverture du dossier DGCCRF.

A l'heure où le gouvernement prône la relance, l'intersyndicale de la DGCCRF souligne qu'il ne peut y avoir de relance de la consommation sans confiance.

Pour les consommateurs et les entreprises, cette confiance est indispensable : confiance dans la qualité et la sécurité des services et produits commercialisés, dans la loyauté des transactions commerciales, dans la capacité de l'Etat à assurer ses missions de contrôle du marché et à garantir l'ordre public économique.

Pour exercer ses missions du quotidien mais aussi pour conserver une capacité à agir en cas de crise, l'organisation de la DGCCRF doit être revue et ses moyens réévalués. L'intersyndicale de la DGCCRF sollicite :

- un maintien du périmètre de ses missions dans tous ses secteurs d'activité, et donc de sa polyvalence et de son expertise ;
- un renforcement, avec un retour à des effectifs suffisants permettant d'augmenter sa capacité d'intervention sur les nouveaux modes de consommation ;
- une organisation centralisée avec une chaîne de commandement du Ministre jusqu'aux agents dans les départements, assurant ainsi la nécessaire cohérence de l'action publique et une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour Solidaires CCRF & SCL

Roland Girerd

Pour FO CCRF

Françoise Lagouanère

Pour la CFDT CCRF et Laboratoires

Marine Manoha

Pour FO SCL

Sophie Mahé

Pour la CGT

Jean-Philippe Simon

Pour la CFTC CCRF

Johann Pascot